

## Signature d'une convention de partenariat avec la Région et l'Ademe

Frédéric Nihous, Conseiller Régional délégué à la transition énergétique et à la rénovation énergétique des logements, représentant le Président de la Région Hauts-de-France, Hervé Pignon Directeur régional de l'

Agence de la transition écologique (anciennement : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

, Eric Guérin Président du Syndicat d'Énergie de l'Oise, Franck Beauvarlet Président Territoire d'Énergie de la Somme, Michel Decool Président du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre et Philippe Loyez Président du Syndicat mixte de l'Énergie du Cambrésis ont « virtuellement » signé la convention de partenariat destinée à structurer les interventions en faveur de la transition énergétique en Hauts-de-France.

**Cette convention fixe les objectifs et les actions communes qui seront portés pour les trois prochaines années avec quatre syndicats d'énergie dans un premier temps : accord qui devrait ensuite s'étendre à d'autres syndicats en cours de regroupement dans une Entente régionale.**

La dynamique régionale de transition intitulée rev3 - Troisième Révolution Industrielle en Hauts-de-France construit une économie durable, c'est-à-dire décarbonée, sobre en ressources et plus inclusive, en conjuguant les efforts d'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables et favoriser les activités nouvelles et la création d'emplois.

Renforcer la coopération avec les syndicats d'énergie permettra de mieux les intégrer dans la dynamique rev3 et de s'appuyer sur leurs compétences et leurs capacités à passer à l'action auprès des territoires majoritairement ruraux en synergie avec les territoires urbains qu'ils couvrent.

**Les syndicats d'énergie sont des vecteurs importants du plan de relance actuellement lancé par l'Etat visant à amplifier les travaux publics dont est partie prenante l'**

Agence de la transition écologique (anciennement : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

. Ils sont en effet des donneurs d'ordre d'importance puisqu'en 2020, ils ont lancé plus de 45 millions d'euros pour l'amélioration des réseaux électriques et infrastructures liées (éclairage public et réseaux de télécommunication).

## **Les champs de coopération et actions communes à mettre en œuvre**

Dans le cadre de cette convention de partenariat, la Région, l'

Agence de la transition écologique (anciennement : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

et les syndicats d'énergies affichent ainsi leur volonté d'agir ensemble pour contribuer à la mise en œuvre de la dynamique rev3 en Hauts-de-France. Elle a pour objectif de préciser la mise en œuvre des objectifs de transition énergétique autour de trois axes prioritaires :

- **L'Efficacité énergétique et la production d'énergies renouvelables :**

Il s'agit de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire afin d'améliorer l'efficacité énergétique, optimiser les usages de l'énergie et augmenter la part des énergies renouvelables ainsi que de celles produites localement et dans une logique de mutualisation et de massification dans la continuité de celle déjà entamée par les syndicats d'énergie via le [programme ACTEE](#). Ce programme met à la disposition des collectivités un panel d'outils et de moyens pour faciliter la rénovation énergétique des bâtiments publics.

**3 des syndicats (SE60, TE 80 et SIECF) regroupés sont lauréats pour la seconde année consécutive des appels à Manifestation d'Intérêt nationaux qui sont lancés et ont permis de dégager des moyens d'ingénierie conséquents aboutissant au diagnostic de plus de 1700 bâtiments.**

Cette ingénierie est mobilisable actuellement par les collectivités appelées à participer activement au plan de relance lancé par le gouvernement notamment en matière de transition écologique.

Ainsi, la convention vise à :

- Renforcer la mutualisation des moyens d'ingénierie avec les structures relais d'appui régional pour le montage des projets et leur réalisation massive via des marchés groupés ou des dispositifs financiers innovants.
- Intégrer les enjeux spécifiques à l'autoconsommation d'ENR (toutes filières confondues), de la performance des constructions et recours aux principes constructifs alternatifs (bois, paille...).

#### • Les mobilités bas-carbone et innovantes

Les syndicats d'énergie sont chacun engagés dans le plan national de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (

Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique

). Ils ont ainsi assuré l'implantation de plus de 300 bornes sur le territoire des Hauts-de-France.

Dans ce domaine, la convention vise à :

- Poursuivre le déploiement et l'évaluation du réseau d'

Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique

ainsi que toutes actions visant à la promotion/amélioration de l'usage des

Infrastructure de Recharge pour Véhicule  
Electrique

(intermodalité).

- Développer une offre de stations-service gaz naturel véhicule (

Gaz Naturel  
Véhicule

) et bio-

Gaz Naturel  
Véhicule

, et le développement de stations « hydrogène » et/ou multi énergies ...en maillant le territoire dans une logique de solidarité rural/urbain.

- Identifier sur le territoire et coordonner des potentiels de production et de consommation d'hydrogène en favorisant le montage de projets et les débouchés.

#### • Les réseaux énergétiques intelligents

Les syndicats d'énergie, en qualité d'autorités organisatrices de la distribution et propriétaires des réseaux énergétiques, ont un rôle à jouer dans le développement de ces derniers et leur adaptation à l'absorption de productions délocalisées, le développement de nouveaux usages et la gestion des consommations.

Plus réactifs et communicants, les réseaux intelligents (« smart-grids ») permettront de répondre à ces nouveaux défis.

Le SE60, la TE 80 et le SIECF sont déjà partenaires d'Enedis dans l'expérimentation d'offres de raccordement intelligent.

Ils sont aussi associés avec GRDF pour le développement du gaz vert ou la promotion d'opérations visant à remplacer des chaudières au fioul.

Ainsi, la convention vise à :

- Coordonner les différentes expérimentations visant à une gestion intelligente des réseaux (autoconsommation, stockage...) et faciliter les nouveaux usages notamment en rural.
- Optimiser les réseaux énergétiques existants en favorisant leur complémentarité (électricité, gaz, chaleur, ENR...) et le raccordement des nouvelles énergies sur le réseau.

#### Le comité de pilotage stratégique réunissant des représentants de la Région, de l'

Agence de la transition écologique (anciennement : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

, des syndicats et en présence de Pascal SOKOLOFF directeur de la

Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et  
Régies

a été installé le 24 mars et se réunira au moins

une fois par an pour examiner le bilan annuel de la mise en œuvre du partenariat et examiner les éventuelles modifications à y apporter.

Publié le 01 avril 2021

